

# Approbation du type de radio Costa Rica (SUTEL)

L'approbation du type de radio au Costa Rica nécessite une certification par la SUTEL (Superintendencia de Telecomunicaciones). La SUTEL est l'agence costaricienne chargée de réglementer le marché des télécommunications du pays. Il existe deux voies, en fonction de l'équipement à approuver :

- l'approbation de la bande libre du SUTEL (équipements de radiocommunication)
- Approbation des terminaux mobiles par le SUTEL



## RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'APPROBATION DE TYPE SUTEL FREE BAND

Selon la résolution RCS-154-2018, l'approbation de bande libre SUTEL est applicable à tous les produits émetteurs et récepteurs de radiofréquences qui utilisent le spectre radioélectrique sans capacités cellulaires/de licence et qui sont destinés à être commercialisés au Costa Rica.

Les étapes suivantes doivent être réalisées pour obtenir le certificat d'homologation Free Band Approval :

- Essai de type via un laboratoire accrédité par l'UE/FCC
- Disposer d'un certificat d'approbation délivré par les systèmes d'approbation étrangers (EU/FCC)
- Enregistrer et télécharger toute la documentation via la plateforme en ligne de la SUTEL
- Délivrance du certificat par la SUTEL

Il n'y a pas d'exigences en matière de marquage des produits pour l'approbation par la SUTEL et le certificat est valable indéfiniment.

La SUTEL permet une certification modulaire. Il est possible de certifier différents appareils qui partagent le même module. Cela est possible si le module est la seule partie de l'appareil qui utilise le spectre radioélectrique et si les seules différences entre les appareils sont d'ordre esthétique.

Il est également possible de procéder à une certification familiale, si le fabricant déclare par lettre que tous les appareils familiaux ont les mêmes caractéristiques que l'appareil pour lequel la documentation a été fournie en termes de marque, de version du matériel et du logiciel, de fréquences de fonctionnement, de puissance de sortie, d'intensité du champ électrique et de gain de puissance de l'antenne.

## PROCESSUS D'APPROBATION DE LA BANDE LIBRE DE SUTEL, ÉTAPE PAR ÉTAPE

### RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'APPROBATION DE L'HOMOLOGATION DES TERMINAUX MOBILES SUTEL

Conformément à la résolution RCS-358-2018, les candidats à l'homologation de terminaux mobiles/dispositifs sous licence doivent fournir la documentation à SUTEL. Si ces documents ont été délivrés à l'étranger, ils doivent être dûment légitimés.

Les étapes suivantes doivent être réalisées pour obtenir le certificat d'homologation des terminaux mobiles :

- Certificat d'approbation délivré par les régimes d'approbation étrangers (EU/FCC)
- Le demandeur remet la documentation requise à SUTEL
- La Dirección General de Calidad de SUTEL examine les informations et donne au demandeur les références du site web de SUTEL.
- Le demandeur télécharge la documentation technique via le site web de SUTEL.
- La DGC examine les informations et émet un « Oficio de Admisibilidad » pour effectuer les essais.
- Le demandeur sélectionne un expert pour effectuer les essais et envoyer les échantillons.
- Essais par l'expert sélectionné.
- Évaluation des essais par la DGC.
- Délivrance du certificat par la DGC.
- Marquage du produit conformément aux exigences de SUTEL

## PROCESSUS D'APPROBATION DE TYPE DES TERMINAUX MOBILES SUTEL, ÉTAPE PAR ÉTAPE

## MARQUAGE DES TERMINAUX MOBILES

L'équipement approuvé par la DGC doit être identifié par le demandeur avec la marque d'approbation SUTEL, comme indiqué ci-dessous :

Le format du code qui correspondra à l'expert 1 sera 0XXXX-20XX ; pour l'expert 2 ce sera 1XXXX-20XX ; pour l'expert 3 ce sera 2XXXX-20XX et ainsi de suite. L'étiquette peut être physique ou numérique. En cas d'utilisation d'un label physique ou numérique, le demandeur doit respecter les exigences énoncées dans la résolution RCS-358-2018.